



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 90184

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur les orientations prises en matière d'aide publique française à l'éducation dans les pays en développement. Dans son Observatoire de l'aide publique française à l'éducation dans les pays en développement, les organisations de la société civile formant le réseau français de la campagne mondiale pour l'éducation alertent sur le déséquilibre entre l'aide à l'éducation post-secondaire - 73 % de l'aide sectorielle en 2013 selon les chiffres déclarés par la France au comité d'aide au développement de l'OCDE et l'aide à l'éducation de base - 9,6 % de l'aide sectorielle en 2013, et seulement 1,7 % de l'aide publique au développement totale. La comptabilisation des bourses étudiantes et autres frais d'écologie dans l'aide publique au développement explique en grande partie cette situation. Depuis le forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, l'éducation pour tous a enregistré des progrès, mais ceux-ci ont ralenti ces dernières années, et dans de nombreux pays notamment en Afrique subsaharienne les inégalités demeurent prégnantes en termes d'équité et de qualité de l'éducation. Les objectifs que la communauté internationale avait fixés en matière d'éducation pour 2015 n'ont pas été atteints, des résultats qui peuvent être mis en parallèle avec le déficit chronique de financement de l'éducation. Les États viennent de s'engager à l'horizon 2030, en adoptant tout récemment à New York l'agenda pour le développement durable. Les cibles fixées en matière d'éducation exigent la mobilisation de ressources considérables au niveau global. L'UNESCO estime notamment le déficit du financement externe pour la réalisation d'un cycle complet d'éducation de qualité pour tous les enfants à 39 milliards de dollars US par année d'ici 2030. La France a historiquement joué un rôle important en matière d'aide à l'éducation et a fait de l'action pour la jeunesse une priorité de sa politique de solidarité internationale en 2015. Aussi il lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour que notre pays s'engage financièrement à la hauteur des priorités de l'éducation pour tous et en particulier pour augmenter significativement l'aide à l'éducation de base en y consacrant 10 % de l'aide publique au développement.

Texte de la réponse

La France, un acteur clé de l'éducation mondiale Le nombre d'enfants et d'adolescents sachant lire, écrire et compter n'a jamais été aussi important. Depuis le Forum mondial sur l'éducation en 2000, le nombre d'enfants privés d'éducation est passé de 100 millions à 58 millions, les taux d'abandon scolaire n'ont pas augmenté, la parité dans l'enseignement est atteinte dans deux tiers des pays et l'enseignement secondaire a lui aussi globalement progressé. Aujourd'hui, en Afrique francophone, 80 % des enfants vont à l'école contre seulement 50 % en 1990. En 2014 [1], la France a été le 3ème bailleur bilatéral pour l'éducation. Elle a ainsi contribué à la réduction du nombre d'enfants non scolarisés dans le monde, grâce à une structuration du secteur qui montre aujourd'hui des résultats. Au cours des 15 dernières années, la France a été en première ligne pour appuyer la structuration du dialogue sectoriel en éducation, avec notamment la création du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Elle a aussi largement contribué à porter une offre francophone adaptée aux réalités et aux demandes des pays : pour renforcer les capacités des systèmes éducatifs des pays francophones, la France a

fait le choix d'appuyer des programmes à dimension régionale, comme le PASEC, Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie), qui est l'unique programme francophone d'évaluation des apprentissages des élèves, ou encore le Pôle de Dakar, qui a mis au point l'outil de référence mondiale pour l'analyse sectorielle. La France poursuivra sa mobilisation pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) En 2014, 15 % de l'APD totale de la France étaient consacrés à l'éducation (1,228 milliard d'euros), soit une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à 2011. En 2014, la part de l'aide à l'éducation allouée par la France à l'éducation de base - intégrant le primaire, le 1er niveau du secondaire, une partie des coûts liés aux infrastructures et aux enseignants - a atteint 23 % de l'aide totale à l'éducation, soit 286 millions d'euros. En mai 2015, lors du Forum mondial pour l'éducation en Corée, la France, représentée par la secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, a rappelé les fondements de son engagement en faveur de l'éducation. Cet engagement exprime le choix du droit, de la solidarité et de la paix pour contribuer à un développement durable et équitable, lutter contre la pauvreté et les discriminations et participer à la construction d'une citoyenneté mondiale vivante et tolérante. C'est aussi un choix stratégique pour affronter les tensions croissantes qui traversent nos sociétés au Nord comme au Sud. La France souhaite poursuivre ses efforts envers ce secteur clé du développement. Elle prépare actuellement une nouvelle stratégie Education – Formation – Insertion. Cette nouvelle stratégie 2016-2020 orientera clairement les choix de la France pour contribuer à l'agenda post-2015 pour l'éducation. [1] Dernières données ventilées disponibles du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90184

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7656

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3110